CFDT Finances : « sortir du libéralisme »

Pour faire progresser le débat sur les options politiques à l'horizon des élections de 1988, nous avons demandé à la fédération Finances de la CFDT de bien vouloir apporter sa contribution.

Elle a, en effet, pris en juin 1987 une initiative intéressante, malheureusement trop rare : un colloque, réunissant des syndicalistes et un certain nombre de spécialistes – économistes, sociologues... – pour répondre à l'offensive idéologique et politique en cours : « Un an de libéralisme, mythes et réalités ». Publiés par les soins de la fédération, les « actes du colloque » viennent de paraître.

Trois membres de la direction fédérale répondent à nos questions : Philippe Le Clézio, Jean-Marie Monnier et Jean-Marie Pernot, secrétaire général.

Collectif : Y a-t-il homogénéité du libéralisme à droite ?

J.-M. M. : Dans l'histoire, il n'y a jamais eu une telle homogénéité. L'important, aujourd'hui, c'est la signification de la résurgence d'une doctrine qui avait disparu depuis un bon siècle, et sa résurgence sous une forme dangereuse. Ceux qui ont cru que le libéralisme signifiait globalement moins de contrainte se sont trompés. L'exemple chilien montre d'ailleurs sous une forme aiguë que le libéralisme économique n'est en rien contradictoire avec l'autoritarisme.

Etre libéral, ce n'est pas être antiétatiste. C'est avoir une autre conception de l'intervention de l'Etat. Libéralisme et liberté sont deux idées contradictoires. En réalité, il y a dans le libéralisme économique une attitude très normalisatrice des comportements sociaux. L'entrepreneur est élevé au rang d'idéal social, ce qui suppose flexibilité et insécurité au niveau économique. En contrepartie, l'exigence de sécurité est très forte pour ce qui concerne le droit de propriété, ce qui peut conduire à des formes d'organisation du politique autoritaires, voire très autoritaires.

Et entre Balladur, Madelin et Barre, faut-il voir des différences ?

J.-M. P. : Bien sûr. Madelin et son équipe sont un peu nos Chicaco-boys, très imbus du modèle américain, avec d'ailleurs un regard très sélectif et à retardement sur leur modèle. D'autres sont plutôt les tenants traditionnels de l'Etat. Balladur et l'appareil RPR « libéraux », cela peut faire sourire, mais d'une part le discours libéral est historiquement un discours venant davantage de l'Etat que des entrepreneurs ; ensuite et encore une fois, le libéralisme n'exclut en rien les formes de contrôle autoritaires ou lobbistes tel que l'a révélé la constitution des noyaux durs des entreprises privatisées.

P. L.C. : Les déclarations de Barre et Madelin sur l'investissement éclairent ces différences. Barre invoque une certaine participation de l'Etat, tandis que Madelin adopte envers et contre tout le schéma libéral le plus dépouillé : l'Etat se retire, et de là surgira spontanément l'investissement des entreprises. Il faut dire qu'on est là en pleine caricature. Il y a sur le fond assez peu de différences vraies entre Barre et Balladur.

Y a-t-il une coupure nette entre le libéralisme de la droite et celui du gouvernement Fabius ?

J.-M. P. : Il est vrai qu'on sentait déjà avant le 16 mars ce que l'on pourrait appeler une dérive libérale. Mais il faut la comprendre comme l'effet d'une crise de la pensée de la transformation sociale. Après l'échec de la politique keynésienne classique essayée en 1981 et 1982, la gauche s'est retrouvée devant un désert, un vide intellectuel complet. Le plan de rigueur, le passage à une gestion Fabius, le thème de la modernité qui tentait de combler ce vide, tout cela n'a pas servi de lieu de reconnaissance au « peuple de gauche ». Cela a ouvert la porte à une surenchère de secteurs de la droite qui avait besoin à ce moment de beaux habits pour se présenter aux élections de 1986.

Cette dérive révèle une faiblesse politique assez traditionnelle des socialistes au pouvoir, incapables de rebondir face aux difficultés. Elle sanctionne aussi d'une certaine façon la « stratégie commune » pratiquée de 1981 à 1984 par les confédérations, chacune à leur manière, et qui pouvaient difficilement, par la suite, revitaliser le mouvement social.

La résurgence de thèmes finalement pas très neufs comme l'entreprise, le marché, l'exaltation des valeurs individuelles, tout cela révèle cet éclatement de la pensée qui empêche aujourd'hui de cristalliser un projet de transformation de la société.

Ces idées ne sont-elles pas en partie populaires ?

J.-M. M. : Bien sûr, ce qui fait leur force, c'est qu'elles rencontrent un certain nombre d'aspirations réelles. D'ailleurs, à la CFDT, nous sommes traditionnellement porteurs d'une volonté de désaliénation des individus, de désengagement des mécanismes bureaucratiques, etc.

Mais il faut éclairer les différences : il n'est pas certain que le chômage soit le meilleur mode de désaliénation de l'individu, même de celui confronté au travail taylorien.

J.-M. P. : Prenons le thème très populaire de réduction du nombre de fonctionnaires. Si on rentre dans le détail : voulez-vous moins d'enseignants, d'infirmières, d'agents des postes et même d'agents des impôts lorsqu'on se donne la peine d'expliquer leurs conditions de travail, les réponses deviennent très contradictoires.

Il faut prendre garde de ne pas tomber dans le piège d'une défense de l'Etat tel qu'il est. C'est notre fonction syndicale, qui ne date pas d'hier, que de contester la façon dont l'Etat accomplit sa mission, voire de contester telle mission ou l'absence de telle autre. Il ne faut pas nier non plus l'importance bien réelle de lieux comme l'entreprise, le rôle du marché ou des libertés individuelles.

Mais il n'est pas question pour nous de contester le principe de régulation collective, non limité d'ailleurs à l'Etat. Cette position est difficile à tenir dans un environnement idéologique particulièrement simplificateur. Il faut avouer d'ailleurs que notre réflexion et nos avertissements sur les dangers du libéralisme ne sont pas bien passés dans la CFDT en 1986, ni même au début de 1987.

Peut-on imaginer un « traitement social » des effets « sociaux » du libéralisme ?

J.-M. M. : On ne peut pas à la fois « libérer » les conditions d'embauche et de licenciements, les salaires, les statuts, et prétendre en même temps compenser les effets de cette déréglementation. Si on pense les atténuer, c'est-à-dire à des compensations financières, il faut dire sur qui on opère le prélèvement.

J.-M. P. : On en arrive à des situations paradoxales assez visibles d'ailleurs aux Etats-Unis. Car comme il faut bien éviter les déséquilibres sociaux trop brutaux, on finit par accumuler des déficits considérables pour tenir un « traitement social » qui de toutes façons ne compense pas. Comment imaginer la gestion sociale du libéralisme économique alors que pour celui-ci le social n'existe pas comme niveau spécifique !

Le marché est censé être le lieu d'acquisition des « protections » dont les individus « libres » pensent avoir besoin. Les rapports sociaux sont pour les libéraux un sous-produit des rapports économiques. Toute pensée d'une « gestion sociale du libéralisme » est un leurre complet démenti par l'expérience !

Peut-on évoquer une autre politique dans un environnement ultra-libéral ? Comment voyez-vous l'échéance du grand marché intérieur de 1992 ?

J.-M. P. : Le grand marché européen est une bonne façon d'approcher le problème. Une remarque d'abord. Il n'y a qu'en France que ce débat provoque des transes pareilles. En Allemagne, par exemple, il est quasi inexistant. Pourquoi ? C'est simple : les Allemands n'ont pas grand-chose à perdre. Par la force de leur appareil productif et parce qu'ils en connaissent les enjeux, ce sont eux qui édictent les normes industrielles négociées en ce moment à Bruxelles (dont Madelin se moque totalement, d'ailleurs !).

L'ouverture du grand marché, ce sera la consécration de la zone mark, qui est déjà la réalité dominante en Europe. Selon la spécialisation que l'on a dans la division internationale du travail, dominante ou dominée relativement, l'élargissement du marché ne peut être envisagé de la même façon. Il est clair pour la France qu'il signifie une aggravation de la situation de l'emploi, si rien ne change d'ici là. C'est ce qui rend très concrets les enjeux autour du libéralisme.

On avait tenté de poser ce problème en 1983 en disant : attention, le choix n'est pas entre protectionnisme, autarcie et ouverture béante sur le monde. Il est entre le laisser-faire et la capacité de préserver une maîtrise non seulement des échanges, mais aussi d'orientation de l'économie vers tel ou tel type d'activité. On a laissé faire l'industrie, financiariser leur environnement. On voit les résultats dans l'évolution de l'emploi et du commerce extérieur... et ce n'est pas fini.

Pour 1992, Il faudrait au minimum que l'abandon de protections nationales soit compensé par une protection de l'espace à douze. Et ça, c'est très mal parti, car les libéraux ne peuvent pas tenir ce discours et, plus grave, l'Allemagne n'a pas d'intérêt particulier à la « protection » du marché européen.

J.-M. M. : Le discours sur l'Europe est aussi – et peut-être d'abord – un outil pour faire passer un certain type de mesures. Pour d'autres, en revanche, on préfère ne pas trop parler de l'Europe. Par exemple, sur les prélèvements obligatoires, on parle beaucoup de leur niveau, peu de leur structure. Sur leur niveau, on oublie de dire que même sous forme privée, c'est-à-dire non obligatoire, il y a quand même prélèvement lorsqu'on s'assure auprès d'une compagnie d'assurance ! Quant à la structure, l'évaluation de

notre fiscalité ne va pas beaucoup vers l'harmonisation. Même si l'on baisse la TVA sur les voitures, l'impôt direct baisse bien plus vite, l'écart se creuse entre impôts directs et indirects ; il se creuse aussi avec la plupart des autres pays européens.

P. L. C. : Il faut répéter que ce débat sur les prélèvements obligatoires est absurde et scandaleux, ne serait-ce qu'en raison des nombreux doubles comptes, par exemple lorsque l'Etat se paye à lui-même de la TVA ou lorsqu'il opère des prélèvements sur les fonctionnaires.

C'est le pendant du discours patronal sur les charges sociales particulièrement élevées en France. Tout le monde sait qu'en comparant les coûts salariaux, c'est-à-dire les charges plus les salaires, la France se situe dans une honnête moyenne européenne... mais derrière la RFA.

En réalité, tous ces débats biaisés servent à occulter la vraie question qui est celle des normes sociales en Europe et ailleurs. On pose le commerce international comme quelque chose de bon en soi et on évite soigneusement la question des normes sociales qui sous-tendent les rapports de concurrence.

L'Europe va donc servir de levier pour aligner les acquis sociaux sur les positions les moins favorables ? Vous n'avez pas l'air très pro-européens !

J.-M. P. : La question n'est pas là. L'Europe est le niveau pertinent d'insertion ne serait-ce, comme le disait Claude Julien à notre colloque, que parce qu'il est impossible de penser la lutte contre le libéralisme à l'échelon national. Ce qui nous irrite, c'est cet espèce de romantisme sommaire sur l'Europe. C'est la référence commode et d'ailleurs totalement consensuelle qui remplit le creux de la réflexion. L'Europe devient le débouché qui se substitue au projet de transformation sociale, il l'évacue complètement.

☞

UN LIVRE UTILE

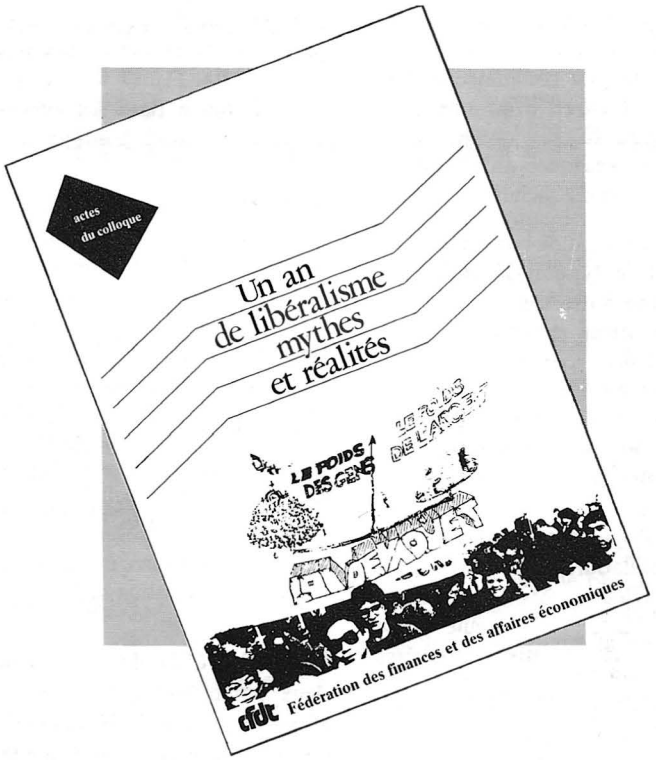

Le point de départ est résumé par Jean-Marie Pernot dans l'introduction : *« Nous avons fait notre premier travail syndical : tenter d'organiser l'action contre les effets des premières mesures sur le contenu du travail et les conditions de travail dans notre secteur. Le scepticisme rencontré nous a confirmé qu'il fallait aussi combattre le libéralisme dans les têtes. »*

« Contrairement à une opinion largement répandue – précise-t-il en conclusion –, *c'est moins de programmes ou de mesures concrètes dont on a besoin, que des idées forces qui en sont la base. »*

Signalons, dans la table ronde, un débat assez vif, qui intéressera notamment les militants de la CFDT, sur « l'entreprise ». *« Sa réhabilitation est-elle bonne en soi ou pas ? »*, lance Jean-François Troglic, qui affirme : *« Nous, à la CFDT, répondons "oui". Il est utile de regarder l'entreprise aujourd'hui non seulement comme un lieu où, effectivement, on subit un certain nombre de contraintes dans le travail, mais aussi sous l'angle des possibilités de réalisation, de formation et comme un lieu de production. »* Il s'attire une volée de bois vert. Philippe Messine, par exemple, va jusqu'à citer un texte d'un chef d'Etat défendant l'entreprise comme la communauté de base de la société, il devait s'y développer une coopération constructive entre les salariés, soudés sur un projet : discours tenu par... le maréchal Pétain. Et Pierre Uri ironise : *« Bien sûr que c'est dans l'entreprise qu'on produit. Seulement, le dérapage, c'est lorsqu'on est passé d'entreprise à chef d'entreprise (...). D'un seul coup, tous les chefs d'entreprise sont censés être très productifs. »*

A citer encore l'intervention de Claude Julien, qui reprend nombre de faits concrets sur le bilan du libéralisme et sur la dette américaine, avec l'annonce que *« sous des formes difficiles à préciser, on va probablement aboutir à une grande déflation mondiale »*.

Le volume est clos par un « Hommage à Paul Vignaux » qui apporte des éléments de réflexion utiles, dans le prolongement de l'interview d'Albert Détraz publiée dans le n° 3 de « Collectif ».

P. C.-S.

Pour se procurer le livre : Fédération des Finances CFDT, 26, rue Montholon, 75439 PARIS Cedex 09.

La CFDT a fait le choix de l'investissement syndical dans l'Europe, et c'est un bon choix. Mais là encore, il faut mesurer le risque d'alignement sur le libéralisme dominant. Réclamer un volet social à la construction de l'Europe, c'est un peu recommencer l'erreur qui a consisté en 1983 à réclamer un volet social au plan de rigueur ou en 1986 à revendiquer du libéralisme une « autonomie du social ».

P. L. C. : Le type de construction de l'Europe et le type de régulation à conduire dans notre société sont deux facettes du même débat. Les socialistes ne veulent pas voir le risque d'alignement sur le libéralisme simplement parce qu'ils sont très liés à leur gestion passée dont ils ne font pas encore de critique sérieuse. Par exemple, ils dénoncent les excès des privatisations, avec une critique des noyaux durs à la Balladur. Mais le vrai problème est ailleurs. Avec le discours Fabius du genre : « La seule chose que l'on demande aux entreprises nationalisées, c'est de gagner de l'argent », la propriété collective des grands moyens de production reste-t-elle une valeur importante pour une politique de gauche ? Faute de redéfinition stratégique, c'est-à-dire d'une coupure dans les têtes avec le libéralisme, aucun des enjeux réels qui planent sur l'emploi ne sera réellement posé.

L'élection de 1988 va-t-elle opposer de simples variantes du libéralisme ?

J.-M. P. : Non, tout de même, si elle a mis le doigt dans l'engrenage, la gauche n'est pas la droite. Elle peut être conduite, par rapport aux couches sociales qu'elle représente, à avoir une politique différente de la droite. Il ne faut pas rêver : le président « de gauche », on l'a déjà, c'est une condition nécessaire pour éviter les outrances de la droite. Mais le reste, c'est-à-dire la possibilité d'une recomposition politique, relève aussi des formes à venir du mouvement social. On est aujourd'hui au creux de la vague, mais on peut imaginer, notamment en provenance du syndicalisme, qu'une interpellation émerge dans le politique de façon plus claire qu'aujourd'hui. Cela a toujours fonctionné comme cela. Après tout, c'est bien la CFDT qui a dans les années 60 et 70 bousculé le jeu politique à gauche.

J.-M. M. : Il faut réveiller les vieilles douleurs. Après tout, la déréglementation financière, la désintermédiation bancaire, la création du second marché, du marché à terme des instruments financiers, l'explosion spéculative, c'est tout de même une création de la gauche, Delors d'abord, puis Bérégovoy. Le mode de financement de l'économie en a été profondément transformé. Il y avait un problème, c'est vrai, mais l'absence de frein et la surfinanciarisation de l'économie favorisent la propagation de l'actuel krach.

P. L. C. : Cela dit, si on retient ces deux points clés de la redistribution sociale que sont la fiscalité et le rôle du service public, on voit que la droite s'est particulièrement distinguée.

Si la gauche y a fait aussi des erreurs, elles sont qualitativement d'une autre nature.

La confédération CFDT ne semble pas aborder les problèmes dans les mêmes termes ! Avez-vous l'impression de bien coller à la démarche d'adaptation du syndicalisme telle qu'elle l'a abordée.

J.-M. P. : Nous avons beaucoup réfléchi avec nos équipes syndicales, en 1985-1986, à l'approfondissement de notre démarche syndicale. Nos secteurs connaissent de grandes mutations sur fond de crise de ce que nous avons appelé le taylorisme administratif. Les nouvelles technologies, la réduction massive des effectifs, le bouleversement des missions nous ont conduits à intégrer le contenu du travail comme élément central de nos revendications. Il faut du temps pour progresser dans cette adaptation.

Dans notre champ professionnel, l'appréhension de notre syndicalisme est d'entrée de jeu plus politique, parce que liée aux évolutions de l'appareil central de l'Etat. Cela dit, il est vrai que nous cherchons l'adaptation autrement et que le colloque illustre cette différence. Pour nous, une adaptation du syndicalisme s'opère sur la critique concrète de la société d'aujourd'hui, et pas seulement sur une réécriture culpabilisante des pratiques syndicales d'hier. Il faut réhabiliter la fonction de critique sociale de notre syndicalisme, faute de quoi on risque les porte-à-faux par rapport au mouvement réel de la société comme sur le mouvement étudiant.

Qu'apporte ce colloque sur le libéralisme à votre réflexion syndicale ?

P. L. C. : Il correspondait d'abord à une exigence de compréhension de ce qui se passait dans notre milieu professionnel. Notre fédération regroupe les Finances, voire aussi le ministère de l'Industrie, de la Recherche et les services du Premier ministre. Tout cela est pas mal secoué depuis quelques années. Nous avons des groupes de travail internes (sur la politique industrielle, par exemple) et ressentons le besoin d'une confrontation plus large.

J.-M. P. : Une fédération, des syndicats, ça se construit avec des militants qui savent où ils vont. Tout ce qui peut contribuer à préciser l'identité de la CFDT va dans le bon sens. Des thèmes comme celui-là en font partie, même si, pendant quelques mois, nous avons eu l'impression de parler un peu dans le désert. □

Jeunes : des syndicats au filtre de l'efficacité

C'est en termes de malaise qu'il faut appréhender le rapport des jeunes à l'action syndicale*. Si les jeunes ont, le plus souvent, parfaitement conscience de l'importance historique des syndicats, de la place et du rôle qu'ils ont à jouer à l'heure actuelle, ils sont très décontenancés par la façon dont ces syndicats assument ce rôle et cette place. C'est face à une double inadéquation que l'on se trouverait : inadéquation des moyens, méthodes, tactiques utilisés par les syndicats pour parvenir à leurs objectifs, mais également inadéquation d'une partie de ces objectifs par rapport aux besoins.

* Cet article s'inspire d'une recherche menée au sein de quatre entreprises sur les jeunes et le syndicalisme, pour le compte du ministère du Travail. Une centaine de jeunes de 18 à 26 ans ont été interviewés selon la technique de l'entretien non directif.

INADEQUATION DES MOYENS

Tout d'abord, la division. Les jeunes, dans leur grande majorité, sont extrêmement critiques à l'égard de l'absence de solidarité entre syndicats, qui nuit à leur image, qui laisse planer un soupçon sur leur honnêteté, et en tout cas nuit considérablement à leur efficacité. Pourquoi tant de syndicats, si tous sont censés défendre les intérêts des salariés, mais surtout pourquoi, au lieu de s'unir, de se renforcer mutuellement, de peser ensemble en cas de conflit, les syndicats se détractent-ils les uns les autres ? Pourquoi se situent-ils en concurrence ?

Les jeunes ne sont pas à même de percevoir et de comprendre ce qui différencie les syndicats et les oppose. Le seul élément dont ils disposent, c'est une certaine idée d'un rapprochement entre syndicat et parti politique. Ainsi sont-ils en mesure d'associer CGT et PC, ce qui peut leur fournir une raison d'être pour ou contre. Mais au-delà, ils sont incapables de se situer par rapport à ces différents syndicats, et de comprendre une partie de leur argumentation qui se situe souvent en termes de démarcation par rapport aux syndicats concurrents. Cela est dissuasif pour l'adhésion ; adhérer constitue une double démarche, implique de franchir deux étapes et de se déterminer deux fois : se syndiquer ou ne pas se syndiquer. Et si on décide de se syndiquer, lequel choisir, lesquels refuser ? *« Comme je suis un petit peu d'accord et un petit peu en désaccord avec tout le monde, je ne vais pas prendre une carte avec 10 % de participation à chaque syndicat... alors j'aime autant rester en dehors. Ça m'empêche pas d'avoir une opinion, loin de là. »* (Un jeune cheminot du matériel.)

Ensuite, adhérer signifie suivre les mots d'ordre, les consignes de son syndicat. Comment faire si à certains moments ceux des autres paraissent meilleurs ? Et surtout, comment accepter d'être actif dans une situation qui apparaît absurde du point de vue de l'efficacité : à quoi cela mène-t-il que les syndicats appellent à la grève à tour de rôle, et non pas ensemble pour les mêmes journées ?

Cette division complexifie trop, selon les jeunes, le panorama syndical dans lequel ils ne se retrouvent pas, qu'ils ne comprennent pas. Ils appellent tous cela : la politisation des syndicats. Ce qui veut moins dire le fait d'être porteur d'un projet politique que le fait d'être dans la dépendance d'un parti politique particulier et donc dans la nécessité de se démarquer des autres syndicats eux-mêmes proches d'autres partis. Si certains jeunes acceptent l'idée que la dimension politique est constitutive de l'action syndicale (*« On ne peut pas faire du syndicalisme sans faire de politique, c'est normal que les syndicats s'occupent de politique »*), tous s'accordent à estimer que trop souvent cette dimension se dénature et ressemble fort à une stratégie politicienne.

Ils sont plusieurs à penser que l'expérience d'un gouvernement de gauche a complètement désorganisé les syndicats, qu'il y a eu une déperdition du rôle revendicatif depuis 1981 : *« Il y a eu des choses qu'on a laissé passer et qu'on n'aurait pas dû... Parce que c'était la gauche qui était au pouvoir, il fallait s'écraser. La CFDT ne faisait rien et la CGT était coincée parce que c'était Fiterman. »* Le capital confiance s'est effondré et les jeunes ne comprennent pas, ils se sentent un peu floués.

Cette perception que les jeunes ont des syndicats est à relier à leur « posture ». Ils sont, pour la plupart, hors de l'échiquier politique classique. Pour eux, l'opposition droite-gauche est souvent formelle. Ils ne sont pas, ces jeunes, sensibles à l'idéologie politique, à la tradition politique. Il faut, disent-ils, prendre ce qui est bon des deux côtés, prendre ce que la droite a de bon, prendre ce que la gauche a de bon et laisser tomber le reste. Ils font preuve d'un pragmatisme étonnant : ils n'ont pas de filtre idéologique ou politique au travers duquel juger les partis, les syndicats. Ils sont en quelque sorte vierges, sans préjugé. Leur seules lunettes sont celles de l'efficacité.

A travers ce seul filtre, les pratiques syndicales actuelles apparaissent partisanes et peu convaincantes, tant elles sont enracinées dans des héritages de rivalités politiques qui se traduisent dans les discours, les tracts, les prises de position et le type d'actions menées.

Une seconde inadéquation entre les objectifs que se fixent les syndicats et les moyens qu'ils mettent en œuvre réside, selon les jeunes, dans leur incapacité (ou refus) de négocier véritablement avec les directions. *« L'arme naturelle du syndicat, ça doit être le dialogue. »* Il y a un devoir syndical de négocier, dialoguer, argumenter auprès des responsables de l'entreprise pour faire valoir les intérêts des salariés. Devoir qui est mal rempli, selon eux.

Or, l'image qu'ils ont du syndicalisme, c'est celle de la « manière forte », de l'agressivité, de la volonté de passer en force, la recherche de l'affrontement. Certes, il arrive des moments où la simple argumentation ne marche pas. Alors, le recours au rapport de forces devient nécessaire. Mais seulement à ce moment-là. Se lancer systématiquement dans le conflit, c'est risquer de perdre à chaque fois, c'est compromettre les chances de voir les revendications des salariés aboutir sur certains points.

Cette attitude critique à l'égard de la recherche systématique d'affrontement n'est pas sans rapport avec l'apolitisme des jeunes, avec leur pragmatisme. On pourrait dire de ces jeunes qu'ils sont a priori humanistes, ouverts, tolérants, confiants dans la bonne volonté des uns et des autres. Ils n'ont rien contre les responsables de l'entreprise. Ils les perçoivent avant tout comme des hommes, et non des ennemis (de classe, notamment) ou comme des petits chefs (selon l'esprit soixante-huitard). Cela ne signifie pas pour autant que tous les jeunes considèrent que les responsables, la direction et les salariés aient les mêmes intérêts ; mais ils pensent que tout est matière à discussion, et peut se résoudre sur la base de la bonne volonté de tous. Il n'y a pas d'hostilité a priori.

Les grèves constituent un élément fondamental du malaise des jeunes vis-à-vis de l'action syndicale. Car elles sont la partie la plus apparente, la plus visible, celle qui frappe, par leurs conséquences immédiates, le plus les esprits ; et qui cristallisent tous les défauts que les jeunes prêtent aux syndicats. Elles s'entourent d'un climat de radicalité, de violence verbale, de désunion ; elles aboutissent rarement, et elles sont coûteuses. Elles apparaissent à ces jeunes comme une arme utilisée rituellement dans le cadre d'une surenchère entre syndicats concurrents, ou d'un déploiement de forces destiné à témoigner de l'hostilité envers la direction ; pour eux, la grève ne devrait être utilisée que comme moyen ultime, lorsque toutes les autres possibilités (notamment la négociation) ont été épuisées.

Les jeunes supportent particulièrement mal l'idée de pénalisations financières. Sans doute parce qu'ils ne sont pas perméables à une idéologie, culture syndicale, celles de la lutte pour une cause qui dépasse les intérêts particuliers (la cause du prolétariat pour laquelle l'on consent des sacrifices). Consentir des sacrifices pour consolider et prouver un sentiment de solidarité, d'appartenance à un monde, en l'occurrence le monde ouvrier, n'entre pas dans leurs catégories mentales. Ils n'acceptent l'idée de sacrifices financiers que si l'enjeu en vaut vraiment la chandelle, que si par ce biais ils peuvent obtenir ce qui leur paraît important.

Mais il y a également un malaise quant aux objectifs.

INADEQUATION DES OBJECTIFS

Les jeunes s'avèrent souvent soupçonneux quant aux intentions réelles des organisations syndicales, quant aux objectifs qu'elles affichent. Au vu notamment de toutes ces inadéquations qu'ils dénoncent entre moyens et objectifs (agressivité, division, absence de véritables négociations), ils en arrivent souvent à affirmer que *« les syndicats roulent beaucoup plus pour eux-mêmes que pour les intérêts des salariés qu'ils sont censés défendre »*.

Cela rejoint une distinction qu'ils établissent très fréquemment, entre les syndicats du passé très légitimés dans leurs actions, leurs revendications, et les syndicats actuels dont on ne comprend plus ni les objectifs, ni les moyens d'action. L'idée que les syndicats sont devenus de gros appareils fonctionnant plus selon leur seule logique institutionnelle est bien répandue chez les jeunes. Elle va de pair avec celle qu'il n'y a pas de dialogue entre la base et les instances dirigeantes et que les revendications avancées ne sont pas toujours les bonnes.

Ils sont nombreux (non syndiqués, mais également adhérents et même militants) à estimer que le fonctionnement des syndicats est trop autoritaire : *« Les grandes décisions se prennent au niveau des responsables et sans consultation de la base. La bureaucratie syndicale, c'est vrai ! »* (Un cheminot, non syndiqué.)

Ils souhaitent écouter les syndicats pour être informés, mais ils veulent que les syndicats les entendent et soient réceptifs, au lieu de décider à leur place. Les syndicats devraient être leurs porte-parole (*« On aimerait que ce soient eux qui nous écoutent, plutôt que nous qui les écoutions »*, ou encore : *« On veut avoir pouvoir de décision »*) et utiliser un langage moins archaïque.

Or, les revendications avancées par les syndicats ne sont pas toujours les bonnes, pour ces jeunes. Ceux-ci semblent au moins autant préoccupés par les problèmes de contenu et conditions de travail, les possibilités de promo-

tion, que par le montant des salaires. Et surtout, ils souhaitent des actions concrètes, au sein de l'entreprise, avec des résultats tangibles, même si ce ne sont pas des actions spectaculaires. C'est l'action au quotidien qui les intéresse. Ils ont tendance à penser que les syndicats mettent systématiquement la barre trop haute en formulant leurs revendications, les rendant de ce fait inatteignables. Ils souhaitent plus de réalisme.

Il se dégage de tout cela une figure assez précise qui symbolise la relation de ces jeunes au syndicalisme. Ils ne sont pas sensibles a priori à l'idéologie syndicale, à la culture syndicale, même s'ils trouvent l'existence des syndicats tout à ait justifiée, nécessaire et indispensable. Ils ont un rapport au monde professionnel plutôt individualiste (compter sur ses propres forces, ses propres capacités). Ils ne sont pas impliqués dans des logiques stables de solidarité, pas prêts à lutter pour des intérêts collectifs auxquels ils pourraient s'identifier a priori. Leur but est de se débrouiller, de négocier leur vie en personne autonome, loin de tout embrigadement, fanatisme, dépendance idéologique ou politique.

Mais s'il est vrai que la défense des intérêts se fait surtout en termes individuels, il est vrai aussi que des positions individualistes n'excluent pas des formes de solidarité et d'actions collectives. Il y a compatibilité entre individualisme, distance par rapport à l'action syndicale et action collective, comme l'ont montré les grèves des étudiants et des cheminots de l'hiver 1986-1987.

Nous avons véritablement affaire à des individus susceptibles de se transformer en acteur collectif, c'est-à-dire d'agréger leurs intérêts individuels, « à la demande », pour des causes choisies et évaluées en soi, indépendamment de toute idéologie, de tout contexte organisationnel. Ne redécouvrent-ils pas en fait les conditions initiales de l'association des travailleurs en vue de défendre leurs intérêts, à l'origine du syndicalisme ? Comme si, lorsque les temps redeviennent difficiles (crise économique, chômage grandissant), revenaient sans aucun habillage les véritables exigences d'efficacité, au-delà de la sensibilité, de la fidélité à une culture et à une idéologie. □

Danièle LINHART
Anna MALAN

SOLIDARNOSC : COMMENT S'IMPOSER?

Cet article se fait l'écho d'une rencontre, fin octobre 1987, avec des camarades membres de comités de fondation pour la légalisation de Solidarnosc, dans la région de Wroclaw. Ces camarades travaillent dans des entreprises (Polar : équipement électro-ménager ; Hydral : matériel militaire) qui comptent, chacune, plus de 4 000 travailleurs.

« Rien ne presse, je bois mon thé... » Affiche polonaise de 1952 critiquant la bureaucratie. Les deux illustrations de la page 53 sont également des affiches polonaises de 1950 et 1952.

Collectif : Pourquoi de nouveaux comités aujourd'hui ?

Angel : Cette démarche permet un mouvement revendicatif partant de la base pour la légalisation ; c'est très important de demander la légalisation de quelque chose qui vit maintenant. Et en procédant ainsi, les jeunes peuvent prendre leur place ; dans les comités de fondation mis sur pied ces derniers mois, la moitié a 20 ans, ce sont des jeunes qui n'ont pas connu la période de 1980, et l'autre moitié est constituée de plus anciens. C'est décisif que les jeunes, les plus révoltés, puissent s'intégrer dans la lutte. C'est souvent une des faiblesses de Solidarnosc de fonctionner sur ses acquis et d'avoir des difficultés à faire le pont avec la jeunesse.

Comment procédez-vous pour la constitution de ces comités ?

Angel : Dix travailleurs se présentent à la direction de l'entreprise et indiquent qu'ils créent ce comité ; en même temps, ils déposent une pétition avec les revendications, notamment celle de la légalisation de Solidarnosc. Simultanément, ils déposent un recours au tribunal pour la reconnaissance de ces comités. Et quand il y a répression dans l'entreprise, licenciement, immédiatement d'autres travailleurs prennent la place des licenciés. Il y a quinze jours, j'ai moi-même été licencié avec un autre camarade et deux autres ont tout de suite pris notre place dans le comité, la direction doit savoir que nous n'avons pas peur.

NOTE : Pour ceux qui souhaiteraient se pencher sur le débat sur les comités de fondation, se reporter au bulletin « Solidarnosc » d'octobre (5, rue Mayran 75009 Paris).

Combien y a-t-il de comités de ce type actuellement en Pologne ?

Angel : A notre connaissance, dix-sept en ce moment, mais c'est un mouvement qui recommence, il va y en avoir d'autres, même si tout le monde n'est pas d'accord avec cette démarche dans Solidarnosc.

Que demandent les comités, outre la légalisation ?

Angel : A Polar, par exemple, nous revendiquons le quatrième samedi libre et un salaire fixe correspondant au salaire moyen, indépendant du chômage technique, du mauvais fonctionnement des approvisionnements ; ils ne sont pas de notre fait, nous ne voulons pas en subir les conséquences.

Actuellement, le minimum garanti, au cas où il y aurait chômage technique tout le mois – ce qui n'arrive jamais totalement –, est de 7 000 zlotys seulement, et notre salaire moyen, quand nous pouvons travailler, est de 23 000 zlotys. Au printemps de cette année, nous avons déjà fait une grève pour les salaires, c'est là que nous sommes passés de 20 000 à 23 000 zlotys par mois, et maintenant nous voulons que ce soit un fixe. Il faut dire aussi que chez nous, quand nous ne pouvons pas travailler, nous sommes quand même sur l'entreprise.

Au printemps, vous aviez pu populariser cette augmentation ?

Angel : Oui, mais tant que les salaires sont liés aux résultats de l'entreprise, il y a une situation par entreprise et les directeurs peuvent toujours dire que chez eux c'est différent.

Quelle a été votre dernière initiative ?

Angel : En septembre, le RKS (comité de grève régional, structure qui date de 1981) avait organisé un rassemblement de soutien à VIP (le mouvement Paix et Liberté). Ce rassemblement était organisé devant Polar, car nous venions de créer le comité depuis peu. La direction nous a dénoncés à plusieurs reprises, à la sono, comme des trublions qui faisaient de la mauvaise propagande : s'il restait des travailleurs que nous n'avions pas pu informer, ils ont su, cela nous a fait une bonne publicité. Il y a eu une forte participation au rassemblement fort dynamique, qui s'est terminé par quelques heurts.

Pouvez-vous préciser ce qu'est VIP ?

Grzegorz : Je suis membre de VIP parce que je considère qu'il doit être possible de refuser de faire l'armée. VIP (Paix et Liberté), c'est un mouvement antimilitariste. Il faut bien comprendre une chose : en Pologne, quand un soldat prête serment, il doit jurer solidarité à l'Union soviétique ; ceci est très important, car ça ne passe pas. Ce n'est pas que je sois pacifiste, mais dans un pays où l'armée a le rôle qu'elle joue ici, je ne peux pas envisager d'en faire partie. J'ai renvoyé ma convocation militaire.

Quelles raisons as-tu évoqué officiellement pour refuser cette incorporation ?

Grzegorz : Celles que je viens de dire.

Et tu travailles dans une entreprise de matériel militaire ?

Grzegorz : Oui, aussi quand j'ai renvoyé ma convocation militaire, j'ai été convoqué par le directeur de l'entreprise en personne. Il ne comprend pas très bien... Enfin, on verra bien la suite.

Le fait de refuser le service militaire n'est pas nouveau, en Pologne : jusqu'ici, nombre de jeunes l'ont refusé individuellement, pour des raisons religieuses en particulier. Ce qui est nouveau, c'est un refus collectif, et que se soit créé un mouvement pour ça. C'est un bon début. □

LA PRESOMPTION DE CULPABILITE EN PAYS BASQUE

Le 5 octobre 1987, à l'occasion de l'enterrement de René CASSIN (qui avait tant contribué à donner un sens à l'image de la France, pays des droits de l'homme, des libertés, et terre d'asile), F. MITTERRAND et J. CHIRAC reprenaient ces thèmes et faisaient leur la défense des droits de l'homme. Ces paroles intervenaient au lendemain de la rafle effectuée les 3 et 4 octobre contre les ressortissants basques espagnols, en violation des principes proclamés par nos gouvernants : paradoxe ou cynisme ?

France : pays de tradition ou d'extradition ?

Le 3 octobre 1987, c'est une véritable rafle qui a été opérée essentiellement au Pays Basque français et dans des villes comme Angoulême, Angers, Carcassone, Limoux... en bref, dans les départements français dans lesquels sont assignés à résidence des ressortissants basques espagnols. Selon la **Commission d'enquête du SAF** (1) **et du SM** (2) composée de S. Gaboriaux (conseiller à la CA (3) de Bordeaux, ancien président du SM), de Me J.-L. Brochen (ancien président du SAF) et de Me J. Danet (ancien vice-président du SAF), l'opération policière du 3 octobre 1987 menée contre les réfugiés basques réunit tous les critères d'une rafle : interpellations et perquisitions multiples et simultanées effectuées dans une même communauté et suivies d'arrestations ou d'expulsions réalisées grâce à des procédures criticables au regard de la légalité.

Les motifs de l'opération. Le 30 septembre 1987 étaient arrêtés deux réfugiés basques, Arrospide et Picabea. Il aurait été trouvé à cette occasion une liste des membres de l'ETA. C'est celle-ci qui aurait justifié le déclenchement de l'opération et aurait permis d'établir la commission rogatoire du juge d'instruction Legrand, chargé des affaires de terrorisme. Les résultats de l'opération, le libellé de la commission rogatoire ainsi que les conditions de temps pour que cette dernière soit établie ou que les défenseurs de Picabea n'aient vu trace dans le dossier de cette liste ont conduit la commission d'enquête à émettre l'hypothèse selon laquelle cette fameuse liste est « l'Arlésienne » de cette sombre affaire.

Un fondement juridique légitimant l'arbitraire. La commission rogatoire ne mentionnait ni nom, ni adresse. Ceci dit, la Police judiciaire, le GIGN et la Gendarmerie disposaient au début de l'opération d'une trentaine de noms. L'objet de la commission était de « procéder à toute audition, perquisition, saisie aux fins d'identifier et de rechercher les auteurs, co-auteurs et complices des infractions suivantes : association de malfaiteurs, infractions à la législation sur les armes, toutes infractions en relation avec une entreprise à caractère terroriste ».

(1) SAF : Syndicat des Avocats de France.
(2) SM : Syndicat de la Magistrature.
(3) Cour d'Appel.

Une opération centralisée. Outre le fait que la commission d'enquête émet l'hypothèse d'une opération dictée par le ministère de l'Intérieur devançant toute initiative du juge Legrand, toute la rafle a été mise en œuvre au niveau central. Les échelons locaux judiciaires ou policiers n'ont été informés qu'en dernière minute ou après que l'opération a débuté (le procureur général de la CA de Pau en a eu connaissance le samedi à 5 heures du matin et le procureur de la République de Bayonne à 6 heures, alors que les premières perquisitions sont effectuées).

Un spectacle sur un terrorisme d'Etat. Près de deux milliers d'effectifs relevant de la direction centrale de la police judiciaire renforcés par les directions régionales de Pau et de Bordeaux, du GIGN, de la police urbaine de Bayonne, de la Gendarmerie, aidés pour l'intendance par les CRS, ont été dépêchés. Des villages envahis par plusieurs hélicoptères, des immeubles gardés par les toits. Et les médias, confidents privilégiés de l'affaire, avide d'événements forts, ont eu droit à un spectacle des plus affligeants.

Cette rafle n'a pas échappé au caractère sordide de toute rafle. Les témoignages recueillis par la commission d'enquête du SAF et du SM se passent de tout commentaire. Ainsi :

– Mme Perurena, arrivée en France avec son mari en 1981. Ce dernier a été assassiné en février 1984 par le GAL. Pourtant, lors de la perquisition, les policiers n'ont cessé de la harceler pour savoir où se cachait son mari ! Une de ses trois filles mineures a dû intervenir pour informer que leur père était mort.

– M. Eguren, en France depuis 1968, ayant obtenu le statut de réfugié politique, titulaire d'une carte de résident de dix ans, et amnistié en 1977 par l'Espagne, a été expulsé. Aucune charge n'a été retenue contre lui par les juges madrilènes. Mais il a été torturé par la police espagnole et il ne peut rejoindre sa femme et ses deux filles de nationalité française restées en France, puisqu'il est sous le coup d'un arrêté d'expulsion exécuté en urgence absolue, tant que les juridictions administratives ne se sont pas prononcées.

En règle générale, la force a été utilisés pour pénétrer à l'intérieur de domiciles inoccupés, peu de cas a été fait des femmes (et jeunes enfants, de moins de 3 ans pour certains), qui ont été gardées à vue et expulsées dans les mêmes conditions.

Une opération organisée ayant parfois sombré dans le grotesque. Selon un des témoignages faits à la commission d'enquête : Mme D. Lastiri, vivant avec un réfugié politique. A 6 heures du matin, ce sont des officiers de la police judiciaire en civil qui entrent sans ménagement dans l'appartement. A 6 h 15, une autre équipe de la police judiciaire de Bordeaux et de Paris fait irruption. Ces derniers braquent les premiers... Discussion... « Ce n'est pas vous qui devez être là, c'est nous... » Les premiers se retirent...

Quelques commentaires sur l'ensemble de l'opération.

– Les interpellations après perquisitions, menottes en main, équivalaient à une arrestation, alors que rien ne le justifiait puisque les perquisitions n'avaient rien donné.

– Les gardes à vue de mineurs absolument injustifiées, sauf à croire que des enfants en bas âge s'apprêtaient à commettre des actes de terrorisme !

– L'automaticité des prolongations de gardes à vue par le juge Legrand. Or, la prolongation est de la compétence du juge d'instruction local, et ceci après présentation du prévenu.

– Des empreintes et des photographies systématiquement prises, bien que l'identité déclinée soit incontestable, portent à penser que ceci ressemblait davantage à une opération de fichage.

– Les arrêtés d'expulsion en urgence absolue ont tous été établis à partir d'un même formulaire ne comportant aucune motivation tenant à l'individu expulsé. Selon la commission d'enquête, les noms et « prénoms des expulsés ont à l'évidence été rajoutés sur ces formulaires préétablis ». Toujours selon la commission, deux solutions sont envisageables : « Soit ils ont été tous signés en blanc et apportés avec les forces de police ; soit ils ont été préparés avant l'opération, remplis et signés le 3 octobre et adressés par télécopie ». Pour la majorité des expulsés, il n'en ont eu connaissance qu'oralement.

Les lois sur l'extradition et sur les étrangers bafouées.

– M. Apaolaza avait, en 1979, fait l'objet de deux procédures d'extradition et avait été défendu par Me R. Badinter. Les deux demandes avaient été repoussées par la CA d'Aix-en-Provence. En principe, de telles décisions interdisent que l'intéressé soit remis aux autorités judiciaires et policières du pays demandeur. Or, M. Apaolaza, pris dans la rafle du 3 octobre, a été expulsé et livré à la police espagnole. Selon ses défenseurs, il fait actuellement l'objet de poursuites pour les faits qui avaient motivé le refus d'extradition de la CA d'Aix-en-Provence.

– Non contents d'avoir étendu par la loi du 9 septembre les conditions de recours aux procédures d'expulsion, les décideurs paraissent avoir tenu peu de cas des règles applicables. On est en droit de se demander si les expulsés remplissaient les critères de l'urgence absolue ou d'une menace d'une particulière gravité pour l'ordre public en France. Des expulsés possédant une carte de résident de dix ans pouvaient-ils se voir appliquer cette procédure ? Pourquoi, alors que cette procédure est inapplicable aux mineurs, des enfants ont-ils été expulsés ? Pourquoi, si ces personnes expulsées étaient liées à un groupe d'action violente ayant commis ou susceptible de commettre des attentats, ne sont-elles pas tombées sous le coup des dispositions de notre code pénal ?

Des résultats maigres pour les promoteurs de l'opération, graves de conséquence pour les intéressés. La disproportion entre les moyens et la finalité de l'opération entache sa crédibilité et son bien-fondé.

Sur les quelque 120 perquisitions effectuées, 93 personnes ont été arrêtées. 55 ont été expulsées vers l'Espagne, 12 vers l'Algérie, 3 vers le Venezuela et 3 assignés à résidence. La circulaire Joxe ne permet-elle pas, en cas d'expulsion, le choix du pays d'accueil ? Sur quels critères a-t-on décidé que certains seraient dirigées vers des pays tiers et d'autres vers leur pays d'origine ?

La commission d'enquête faisait le constat final suivant : cette rafle constitue « une atteinte flagrante et majeure à l'indépendance de la magistrature, une remise en cause d'une exceptionnelle gravité de l'état de droit ».

« Nul n'est censé ignorer la loi » applicable passé la frontière

En l'état actuel des chiffres, une trentaine de personnes expulsées vers l'Espagne ont été libérées sans faire l'objet de poursuites. Mais elles sont dans l'impossibilité de retrouver leurs familles restées en France.

Toutes les personnes expulsées ont été mises sous le coup de la loi antiterroriste espagnole. Cela signifie que la police espagnole a pu les garder dans ses geôles dix jours au secret, c'est-à-dire sans un quelconque droit à assistance. Huit expulsés ont déjà fait état de tortures, cinq d'entre eux ont dû être hospitalisés à la fin de leur détention par la police espagnole (dont un en hôpital psychiatrique). Ce n'est un secret pour personne : la torture existe en Espagne ; Amnesty International s'en fait régulièrement l'écho dans ses rapports annuels. L'organisation humanitaire avait, en ce printemps 1987, tout particulièrement mis la France à l'index du fait des expulsions de Basques espagnols ayant entraîné pour ceux-ci tortures et mauvais traitements.

Le droit d'asile n'a-t-il aucun sens entre Etats démocratiques ? L'article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 reconnaît à toute personne le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile dans d'autres pays devant toute persécution.

Un Etat peut-il être démocratique et organiser de telles persécutions ? En préalable, il n'est pas concevable de poser le postulat selon lequel un Etat, parce qu'il est démocratique, ne viole pas les droits de l'Homme.

Nous ne nierons pas ici que l'Espagne est effectivement dotée de ce qui fait d'un pays un Etat démocratique, un Etat de droit. Preuve en est sa Constitution, ainsi que la majeure partie de son dispositif juridique. Pourtant, elle s'est aussi dotée d'instruments qui entachent substantiellement son image et dont il faut connaître la teneur pour comprendre pour quelles raisons des réfugiés basques espagnols continuent depuis 1978 de se présenter aux autorités françaises pour obtenir l'asile politique.

La loi antiterroriste du 26 décembre 1984 s'insère dans un dispositif légal beaucoup plus complexe (sont également en vigueur la loi dite de sécurité des citoyens du 26 janvier 1979, la loi sur la défense de la Constitution du 4 mai 1981 et la loi sur les états d'alarme, d'exception et de siège du 1er juin 1981) complété par un dispositif administratif et policier particulièrement arbitraire et discrétionnaire, à savoir le « plan ZEN » (« Zona Especial Norte », Zone spéciale Nord). L'existence même et l'application de ces mesures instituant un état d'exception, dans le prolongement direct de la période franquiste, bafouent non seulement les principes mêmes du droit interne espagnol, mais aussi les normes internationales.

La loi antiterroriste du 26 décembre 1984, se voulant être une application de l'article 55 alinéa 2 de la Constitution, va bien au-delà de celui-ci. En effet, la disposition constitutionnelle autorise une loi organique à établir les conditions de suspension des droits constitutionnels relatifs à la détention préventive, l'inviolabilité du domicile et le secret des communications dans le cadre de la lutte antiterroriste. L'article 55 alinéa 2 de la Constitution précise qu'une telle loi ne peut s'appliquer qu'à des personnes déterminées. La loi du 26 décembre étend son application à toutes les personnes susceptibles d'avoir des liens avec des personnes appartenant à des organisations armées, mais aussi celles se livrant à l'apologie du terrorisme. C'est ainsi que près des deux tiers des personnes arrêtées par la police, pouvant être détenues jusqu'à dix jours au secret, ne comparaissent jamais devant une instance juridictionnelle. L'article 13 de la loi prévoit que la détention normale de trois jours peut en effet être prorogée de sept jours si « les autorités policières l'estiment nécessaire » et « pour le temps qu'elles estiment nécessaire ». La loi antiterroriste porte atteinte aux droits d'expression (saisie et fermeture provisoire de moyens de diffusion dont des quotidiens basques – « Egin » – ou espagnols – « El Pais » – ont fait l'expérience), d'association (suspension des activités d'organisations ou d'associations, suspension des mandats politiques) et au principe de la présomption d'innocence. Actuellement, des dispositions de la loi qui n'étaient applicables que pour une durée de deux ans sont toujours appliquées (responsabilité criminelle, illicéité et dissolution d'associations, remises de peine et réinsertion sociale, suspension d'activités, suspension de mandats politiques, prison préventive). Enfin, malgré l'interdiction constitutionnelle de toute juridiction d'exception, la loi antiterroriste a reconduit la légitimité de la juridiction d'exception, la « Audencia Nacional », seule compétente des infractions à cette loi.

Quant au « plan ZEN », plan policier digne d'une dictature d'Amérique latine, il a mis en place un dispositif d'action pour les forces de police en Pays basque. Ainsi, il permet de prendre possession d'un lieu afin d'y opérer des rafles à toute heure, sans discrimination.

La rafle des 3 et 4 octobre 1987 n'est pas seulement l'affaire du Pays basque. La commission d'enquête a souligné la gravité de cette opération. En outre, il ne s'agit pas d'une pratique isolée. Il y a un an, l'expulsion des Maliens aurait déjà dû plus sérieusement alerter les défenseurs des droits de l'Homme. Dans tout cela, le fond est tout aussi criticable que la forme.

C'est dans la passivité la plus généralisée que l'opinion publique française digère les pratiques restrictives de l'OFPRA, les extraditions, les expulsions au compte-goutte ou massives, les assassinats par des polices parallèles (cinquante personnes ont été, en France, victimes du GAL). La lutte antiterroriste, l'idéologie sécuritaire, la xénophobie portent leurs fruits, permettent l'amalgame. La raison d'Etat légitime un nombre croissant, quantitativement et qualitativement, d'atteintes aux droits fondamentaux de l'Homme, là violation de l'indépendance de la magistrature, la mise à l'écart du judiciaire au profit de l'administratif.

La complicité de nos silences nous rend RESPONSABLES au même titre que nos gouvernants à l'égard de ceux qui font l'objet d'atteintes aux droits de l'Homme. □

I. MONTERO

L'ETOFFE DES HEROS

Le mythe d'une sécurité totale dans l'organisation du travail

Dans « Collectif » n° 2, Tom Dweyer et Sami Dassa nous décrivaient les effets de deux idéologies désastreuses en matière d'accidents du travail : celle de la « faute » des ouvriers et celle de la « fatalité ». Cet entretien se poursuit ici autour de l'idée de « sécurité totale ».

« Il est vrai qu'il y avait eu cette première erreur... Dès lors, il avait tout maintenant contrôlé, et le résultat de ses expériences sur les produits chimiques promettait pour l'humanité un avenir meilleur et plus beau. »

R. BRAUTIGAN,
Le monstre des Hawkline

Collectif : Le cinéma fournit quelquefois d'excellents exemples pour réfléchir sur ce que vivent quotidiennement certains travailleurs. Ce film sur la conquête de l'espace, « L'étoffe des héros », est de ce point de vue assez fantastique.

Tom : Effectivement, dans ce film on voit deux façons de gérer la sécurité qui sont extraordinairement bien exposées. Le film parle d'abord des pilotes d'essais de l'armée de l'air américaine qui se lancent à corps perdu pour battre et rebattre des records comme le mur du son ou des records d'altitude. Personne ne s'occupe vraiment de leur sécurité, on considère qu'ils se livrent à des espèces d'exploits sportifs, qu'ils prennent des risques qui ne concernent qu'eux. Il n'y a vraiment que leurs compagnes et leurs amis pour s'inquiéter. Ensuite, on assiste à la naissance de la NASA, l'agence pour le développement du programme spatial américain, dans laquelle les ingénieurs et les chercheurs vont jouer un rôle déterminant. Alors là, tout change pour ces mêmes pilotes, devenus spationautes. On rentre dans le phantasme du système 100 % sécurité.

Une des premières scènes de cette partie est complètement hilarante, c'est un des premiers vols avec un homme dans la capsule. Seulement, le vol a trois heures de retard et le type s'impatiente. Ils se contortionne dans tous les sens, demande à la tour de contrôle ce qui a été prévu. « Rien », s'entend-t-il répondre, car le vol ne devait durer qu'une heure au total. Il est là dans sa combinaison ignifugée toute resplendissante et il demande tout simplement à faire pipi. La réponse est catégorique : « Non, question de sécurité, on risque le court-circuit. »

Sami : A la suite de ces scènes, on voit le groupe des pilotes qui se révolte contre la conception des ingénieurs qui les considèrent comme de simples exécutants, alors qu'ils pensent avoir des choses à dire sur la gestion du programme et sur les normes de sécurité.

Tom : Ces problèmes valent aussi pour l'accident de la centrale nucléaire de Three Miles Island. Les gens voyaient des lumières qui s'allumaient, et ils donnaient une interprétation qui n'était pas la bonne parce qu'ils n'avaient pas d'appareils de mesure au bon endroit pour détecter ce qui était en train de se passer. Sans parler des mauvaises interprétations face à un clignotant qui annonce une catastrophe que l'opérateur pense impensable.

Tu veux dire : inimaginable ?

Tom : Ce qui était en train de se passer à Three Miles était la pire des choses possibles. Il y avait de l'eau qui entrait dans le corps du réacteur et, parce que tout avait été prévu pour que ça ne se passe jamais, personne, lisant ces panneaux, ne pouvait alors penser ce qui se passait car c'était impensable !

Sami : Les gens qui travaillaient là-bas avaient intégré l'idéologie du progrès. Ils faisaient confiance aux ingénieurs et à leur système de sécurité.

Tom : Les ingénieurs leur avaient vendu un sytème dans lequel tout était « secure ». Dans ce cas-là, tu adhères et tu nies ta propre autonomie, tes propres capacités à découvrir ce qui est en train de se passer, les actions à engager pour

réagir à ce qui se passe. En plus, tu intègres encore moins la notion d'interaction des chaînes de causalité. On oublie trop souvent que si, par exemple, un tuyau casse, même si la probabilité est très faible, cette rupture peut avoir une influence sur un autre tuyau. Les ingénieurs ont pu faire tous les calculs voulus, il y a toujours des interactions non prises en compte.

Sami : C'est une utopie complète de penser qu'on puisse arriver à une sécurité complète sans acteurs.

Tom : Exactement comme pour les accidents du travail, on nie le rapport social !

Les risques du rendement

Tom : On peut revenir à partir de ces exemples sur une forme de rapport social qui débouche sur l'accident du travail, je l'appellerai la forme du rendement. Trois types de rapports sociaux peuvent être distingués. Le premier, c'est celui du travail à la pièce, toujours plus vite pour un peu plus d'argent, toujours plus dangereusement. Le deuxième, c'est l'allongement du temps de travail, soit sous la forme d'heures supplémentaires, soit en cumulant plusieurs boulots, là encore c'est le besoin d'argent qui guide le travailleur. Mais il y a une troisième forme, où le rendement ne sert que la recherche de la gloire ou d'un statut social supérieur. Dans le cas des pilotes d'essai, c'est typique ; un cadre, on voit également pourquoi ; pour les ouvriers, ça peut venir d'une volonté de reconnaissance par le chef, ou par les autres ouvriers, dans la volonté d'être reconnu à l'intérieur du groupe ; et là, l'ouvrier est prêt à risquer sa vie.

Pour revenir au film, on voit là dans un premier moment les pilotes d'essai de l'armée américaine qui sont complètement motivés par cette notion de rendement symbolique. Ce sont pour la plupart des très jeunes gens qui vont se tuer dans le désert de Moabie uniquement pour avoir la gloire d'être le premier pilote à briser le mur du son. Le résultat est là, ils meurent, meurent et personne n'en dit rien, l'accident est invisible. Tout ce processus continue jusqu'au moment où il n'y a plus de gens « assez fous » pour risquer leur vie. Alors, à partir de ce moment-là, l'Etat entre en scène en introduisant son programme de conquête spatiale avec un système 100 % sécurité. Les astronautes ont eux aussi un rendement symbolique très élevé, mais ils ne doivent surtout pas mourir. C'est l'Etat, et lui seul, qui a décidé qu'il ne voulait pas que ses héros meurent, en conséquence il a investi beaucoup d'argent. On est là face à deux systèmes complètement différents, à tel point qu'on voit à un moment du film un des astronautes, ancien pilote de chasse, qui prend un avion, s'envole, va de plus en plus haut, il veut aller seul dans l'espace.

Il y va et bat le record du monde d'altitude !

Tom : Puis il redescend, car il s'évanouit. Mais tout cà, il le fait comme un individu en contradiction avec toutes les règles édictées pour la conquête spatiale.

Ce n'est pas la bagarre avec l'URSS qui est en jeu, puisqu'elle était antérieure, alors comment expliques-tu le changement d'attitude de l'Etat américain ?

Sami : La mutation n'est-elle pas due à des raisons économiques ? La mort des pilotes d'essai, ce n'est rien à côté du coût d'une fusée !

Tom : Mon hypothèse, c'est que les ingénieurs, avec leur culture particulière, ont essayé d'imposer un standard de sécurité totale en profitant de la création d'un programme qui n'avait plus rien de commun avec la notion, même militaire, de voyage aérien. Alors, ils ont vendu leur savoir, et qui aurait pu dire contre eux : « On va envoyer nos héros dans l'espace pour qu'ils se cassent la gueule » ? Il n'y a qu'à voir la tristesse des Américains quand la navette spatiale a explosé ! Dans ce cas, il y a une catastrophe nationale, alors que si sept personnes meurent dans un accident de voiture, c'est devenu une petite chose banale, sauf pour les gens très proches.

Construire une nouvelle représentation de l'accident

Sami : Ce que tu dis est très important, car un accident, quelles que soient son origine et ses causes, pourra avoir les mêmes conséquences tragiques, alors que sociologiquement il n'en est rien !

Tom : Pour la route, on a des critères de marché pour évaluer les dégâts, c'est la même chose dans le bâtiment, alors que pour le Space Shuttle, ça a radicalement changé.

L'accident de la route, c'est banal, mais l'accident de l'espace est une chose rare, qu'on ne peut cependant pas cacher (à la différence de l'accident du travail). C'est essentiel, la visibilité de l'accident ?

Sami : L'enjeu social est essentiel. Un type meurt assassiné, tout le monde réagit et se construit sur la peur un discours sécuritaire. On est en plein dans le social. A partir du moment où l'accident du travail sort de l'ombre et accède à un statut équivalent à une agression individuelle ou à une catastrophe pour la collectivité, on change complètement le sens de l'enjeu autour des politiques de sécurité. Quand la censure continue autour de l'accident du travail, on peut en mesurer le coût économique et social.

Tom : L'accident du travail est apparu brutalement avec l'industrie. On avait en même temps une prolongation de la vie humaine, une industrie qui aidait les gens à mieux vivre et qui les tuait en même temps ! Il fallait absolument cacher que l'industrie tuait, en développant des institutions pour l'indemnisation et la sécurité. Beaucoup de progrès ont été accomplis depuis, surtout depuis la fin des années 60, grâce aux luttes menées un peu partout. Mais ce qui manque encore, c'est un modèle de représentation de l'accident qui permette de l'intégrer dans une stratégie de transformation sociale. Des progrès ont été accomplis à travers le développement d'enjeux autour des comités de sécurité, du droit au refus de travailler dans des conditions jugées par le salarié comme dangereuses, du droit de connaître les risques que l'on court dans son travail avec les produits qu'on manipule. Notre travail sera encore important avant que de pouvoir imposer, en relation avec l'avancée des luttes sociales, une autre représentation de l'accident du travail que celles qui dominent encore actuellement.

Propos recueillis par Patrick AKHIMOFF